

Bureau du 19 juin 2006

Décision n° B-2006-4346

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Mission Carré de Soie - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage général du projet Carré de Soie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction financière et administrative

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le Carré de Soie est amené dans les années à venir à jouer un rôle fondamental dans la redynamisation de la première couronne. Ce secteur de l'agglomération donne lieu à l'établissement d'un projet urbain d'ensemble dont la mise en oeuvre pourra s'étaler sur une quinzaine d'années.

Toutefois, pour marquer la rupture par rapport aux tendances passées, les collectivités ont décidé de mettre en place une première phase d'aménagement. Cette première phase est constituée tout à la fois :

- de l'aménagement de deux lignes de tramway Léa et Leslys, du prolongement de la ligne A du métro, de la création d'un parc-relais et d'une gare pour le bus sur le site de la Poudrette,
- de la réalisation d'un pôle de loisirs confiée après mise en concurrence à l'opérateur Altarea.

Parallèlement à ce projet, la Communauté urbaine s'est engagée à réaliser l'aménagement des voiries qui desservent le pôle de loisirs et le futur pôle multimodal. D'autres projets sont à l'étude comme la création d'une liaison piétonne entre le pôle multimodal et le pôle de loisirs, l'aménagement du parc central.

La mission Carré de Soie a besoin d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des différents projets sur le secteur du Carré de Soie.

Ce besoin d'assistance à maîtrise d'ouvrage concerne les prestations suivantes :

- mise en œuvre d'un dispositif dynamique de pilotage, de coordination des maîtres d'ouvrage et de gestion des opérations (gestion des interfaces, respect des objectifs, mesures ou actions à prendre pour respecter les objectifs, etc.),
- proposition d'une méthode d'évaluation de l'impact des projets et des réalisations sur le Carré de Soie au regard des objectifs qualitatifs fixés : développement durable, diversité sociale, amélioration de l'image du quartier, etc,
- réalisation des documents de présentation autant que de besoin pour assister la direction de la mission dans ses grands rendez-vous avec les élus, la Préfecture, la direction de la Communauté urbaine.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des projets du Carré de Soie.

Ces prestations font l'objet d'un marché qui sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Ces prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse deux fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande annuel de 20 000 € HT minimum et de 60 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage général du projet du Carré de Soie et tous les actes contractuels y afférents pour un montant annuel minimum de 23 920 € TTC et maximum de 71 760 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 617 400 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,